



RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

Savez-vous que les accidents de trajet (domicile-travail et retour) de vos salariés ont les mêmes conséquences financières que ceux de leurs déplacements professionnels avec des voitures de fonction ?

Avez-vous songé à évaluer (ou simuler) les coûts directs et indirects des accidents routiers de vos véhicules ?

Etes-vous d'accord (ou non) sur ces quelques remarques parmi d'autres :

- Frais d'immobilisation du véhicule,
- arrêt de travail du conducteur,
- retards de livraison chez le client,
- votre responsabilité du taux des cotisations « accident de travail »

Pour réduire le taux des sinistres routiers, seriez-vous d'accord pour organiser pour vos personnels des séances d'information :

- La vitesse,
- Sur la non absorption d'alcool et de stupéfiants,
- Sur le problème de la vision,
- Sur la conduite en cas de conditions climatiques dangereuses, comme le verglas, la neige, le brouillard, l'aquaplaning ou tout simplement une chaussée glissante.

Savez-vous que certains accidents routiers sont provoqués par un conducteur sous l'effet de l'absorption de stupéfiants (cannabis, alcool ou les deux à la fois) ?

Savez-vous que sur la route l'alcool est la première cause d'accidents mortels (environ 115 par an) ?

Savez-vous qu'à la suite d'un dépistage un conducteur reconnu positif, à la fois à l'alcool et au cannabis a 14 fois plus de risque d'être responsable d'un accident ?

Quelles mesures avez-vous prises pour y remédier, par exemple avec la collaboration du médecin du travail ?

Etes-vous d'accord pour considérer que **votre risque routier** doit être intégré dans votre stratégie d'entreprise, dans le cadre d'une **GESTION DU RISQUE AUTOMOBILE** ?

Pour vous aider à organiser des séances d'informations, savez-vous que vous pouvez obtenir des intervenants en le demandant au service de sécurité routière en Préfecture, ou auprès des forces de l'ordre (Police, Gendarmerie, CRS) ou par des organisations spécialisées, comme l'AGREPI , par exemple.